



Ouest-France
Mardi 31 mai 2011

Côtes-d'Armor

Un avenir ensoleillé pour l'ancienne décharge

Fermée depuis 2002, la décharge à ciel ouvert du Cosquer à Plounévez-Moëdec va devenir, d'ici deux ans, un important site de production d'énergie solaire.

5 ha exploitables

Le futur parc de panneaux photovoltaïques s'étendra sur près de cinq hectares, en lieu et place de l'ancienne décharge du Cosquer, à côté de la déchèterie de Plounévez-Moëdec, fermée au public depuis maintenant neuf ans. Les élus de la communauté de communes de Beg Ar C'hra espèrent une délivrance du permis de construire au premier semestre 2012 et une mise en service dès 2013.

50 000 € annuels pour la collectivité

La production et la maintenance seront assurées par l'entreprise bretonne IEL (Initiatives et énergies locales), locataire des lieux. Une entreprise spécialisée dans la production d'énergies renouvelables. Elle a notamment réalisé le parc éolien de Plouisy. Le bail sera de 20 années et renouvelable une fois. Cet accord assurera un revenu de 50 000 € chaque année à la communauté de communes.

Les panneaux fabriqués à Lannion

Le projet d'IEL a séduit les élus pour de nombreuses raisons. La principale, c'est le choix de la filière locale : les panneaux photovoltaïques seront fabriqués à Lannion par la société Sillia. Et pourquoi le solaire, et pas de l'éolien par exemple ? « Parce que le terrain est une ancienne zone d'enfouissement de déchets. Il est impossible d'y creuser des fondations pour



Les élus de la communauté de communes de Beg Ar C'hra et les responsables de l'entreprise IEL, sur le site du futur parc éolien de Plounévez-Moëdec.

des pylônes, explique Loïc Picot, le patron d'IEL. Les armatures seront réalisées avec des métaux de récupération et lestées par des blocs de béton pour être maintenues au sol. »

Une participation citoyenne

« Le site sera ouvert au public, assure Gildas Le Troadec, président de

la communauté de communes de Beg Ar C'hra. Des groupes scolaires pourront le visiter. » Les élus et IEL souhaitent également impliquer fortement la population dans ce projet d'avenir, en proposant aux habitants d'acquiescer des parts sociales dans la future société d'exploitation, à partir de 300 €. « C'est un placement, pas

de l'actionnariat, précise Loïc Picot. Car ils n'auront pas de responsabilités dans la gestion de la production. Ce modèle fonctionne déjà très bien à Plouisy où une dizaine de personnes ont investi dans le parc éolien. »

Pierre DUMAS.